

<p style="text-align: center;"><b>Relevé de conclusions du Comité de Pilotage « Ambition bio 2017 » du 28 mars 2013</b></p>
---

Participants : voir liste en annexe

En introduction Luc Maurer rappelle la place majeure du programme « Ambition Bio 2017 » dans le projet agro-écologique du ministre, qui souhaite, en remettant l'agronomie au cœur des pratiques, promouvoir des agricultures diverses et doublement performantes (du point de vue économique et environnementale) dans les territoires.

Il est rappelé que sur chacun des 6 axes du programme, des actions seront déclinées et pour chacune d'elle des objectifs et des moyens seront précisés, sachant que certains sujets concernent le MAAF et que d'autres nécessiteront un travail interministériel (écologie, éducation nationale, économie solidaire, santé par exemple).

Des précisions ont été apportées sur le calendrier :

- 25 avril : prochain COPIL pour échanger sur une première ébauche du futur programme national
- 30 avril : présentation au Grand Conseil d'Orientation de l'Agence Bio
- 23 mai : COPIL
- fin mai : présentation du programme lors de la conférence de presse d'ouverture du printemps Bio (sous la forme d'un document synthétique)
- été : signature du programme finalisé (sous la forme d'un document complet et illustré)

### **Présentation de la synthèse des concertations régionales**

La synthèse des remontées régionales ainsi que l'ensemble des retours des régions seront mis à disposition sur le site internet du MAAF (avec l'accord des DRAAF et validation au niveau des Conseils régionaux).

**Présentation du rapport CGAAER-CGEDD-IGF** sur le bilan du plan de développement de l'agriculture biologique 2008-2012 (cf document diffusé post réunion)

### **Synthèses des discussions**

Globalement, les participants retrouvent dans la synthèse des concertations régionales et les relevés de décision des réunions thématiques nationales les principales orientations devant figurer dans le programme « Ambition Bio 2017 » et saluent le travail accompli.

Certains points méritent toutefois d'être approfondis ou mieux mis en avant :

#### Sur les points transversaux du programme

- les actions qui peuvent relever des pouvoirs publics (MAAF/DRAAF/collectivités territoriales) et celles ne pouvant relever que d'initiatives privées doivent être distinguées.
- l'importance d'un engagement interministériel sur certaines actions du plan est soulignée.
- la piste évoquée de mettre en place une gouvernance au niveau régional (instance de

concertation et de coordination des financements, des acteurs, des actions, animée par les pouvoirs publics) est accueillie favorablement par les participants qui y voient un moyen de piloter le développement de la bio (notamment en coordonnant mieux le développement de l'amont en fonction des besoins de l'aval) mais également de relais de l'information réglementaire par exemple. La nécessité d'une gouvernance au niveau national est également soulignée, notamment pour assurer le suivi du programme et la bonne coordination entre le niveau régional et le niveau national. Certains proposent que le COPIL puisse jouer ce rôle, éventuellement élargi.

### Sur les actions à mettre en œuvre

- le développement du secteur de l'aval doit être mieux pris en compte dans le programme, notamment concernant la formation (besoin de former les agents de magasins Bio par exemple), la recherche (pour l'amélioration de la qualité des produits notamment organoleptique), la structuration des filières (besoin de développer des outils de transformation collectifs adaptés aux spécificités de la bio), un lien avec le plan IAA devrait être envisagé.

- le développement de la consommation en RHD devrait être réaffirmé en termes d'objectifs chiffrés et pas seulement en termes de moyens à mettre en œuvre pour le soutenir.

- l'importance de dispositifs d'aides aux producteurs bio plus stables et plus incitatifs, notamment pour les aides à la conversion et au maintien est soulignée. Les participants mentionnent également le souhait d'aides à la conversion plus incitatives durant les premières années de la période de conversion.

- le développement de la bio dans les zones à enjeux eau devra être pris en compte dans le programme, notamment avec des actions à développer en lien avec les Agences de l'eau (animation, structuration des filières) dans le cadre de leur Xème programme.

- il semble important de fixer des axes prioritaires en termes de recherches spécifiques à la bio, et un lien devra être établi avec les programmes européens et internationaux, pour ne pas refaire ce qui existe déjà.

- les projets exemplaires cités dans les concertations régionales (pas exploités à ce stade) devront être intégrés dans le programme pour être partagés entre les régions.

Une première ébauche du programme sera proposée au prochain COPIL le 25 avril afin d'être soumise au GCO du 30 avril.

## **Annexe : Liste des participants**

### Cabinet

Monsieur Luc MAURER

### DGPAAT

Monsieur Eric Giry (SSAD)

Madame Françoise-M SIMON (SDOE)

Madame Valérie PIEPRZOWNIK (BGSQAB)

Madame Florence AILLERY (BGSQAB)

Madame Marjorie Deroi (BGSQAB)

Monsieur Maxime Chaumet (BGSQAB)

Monsieur Christophe BLANC (SDEA)

### DGER

Monsieur Jérôme COPPALLE

Madame Florence SAHLI

### Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Monsieur Philippe ROGIER (CGDD)

Madame Sophie LEENHARDT (CGDD)

### FNAB

Monsieur Julien ADDA

Madame Stéphanie PAGEOT

Madame Maud-Anaïs CLAUDOT

### FNSEA

excusés

### JA

Monsieur Emilien PIROUX

Madame Jana ULRIKE

### Confédération Paysanne

Monsieur Philippe GUICHARD

Madame Anne HUGUES

### Coordination Rurale

Monsieur Philippe MAYDAT

### APCA

Monsieur Thierry FELLMANN

Monsieur Guillaume CLOYE

### ARE

Madame Françoise BIGOTTE

Madame Emmanuelle ABOUCHAR

### Synabio

Monsieur Jean-Marc LEVEQUE

Madame Cécile LEPERS

Coop de France

Monsieur Clément LEPEULE

Groupement DRAAF

Madame Hélène DE BERNARDI

Agence Bio

Madame Elisabeth MERCIER

monsieur Michel LORENZO

CGAER

Madame Marie-Laurence MADIGNIER